



ORGANISATION DE SOUTIEN POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL A MADAGASCAR

Appel d'Offre National N°04-AON/OSDRM-AKF/21

Evaluation Socio-Economique du Projet : « Appui à la Transition Agroécologique par la Sécurisation Economique et Foncière (ATASEF) »

RECRUTEMENT D'UN CABINET

Date de lancement de l'Offre	07 Mai 2021
Demandes de renseignements/informations	du 17 Mai jusqu'au 21 Juin 2021
Date limite de la réception des offres	28 Juin 2021 à 16h 30 minutes
Evaluation des offres et Attribution de l'Offre	Semaine du 05 Juillet 2021
Date estimée de démarrage	Août/Septembre 2021

APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE L'EVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE DU PROJET : « APPUI A LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE PAR LA SECURISATION ECONOMIQUE ET FONCIERE (ATASEF) »

OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

L'OSDR(M) souhaite obtenir les services d'un cabinet pour exécuter l'évaluation socio-économique du projet : « **Appui à la Transition Agroécologique par la Sécurisation Economique et Foncière (ATASEF)** ».

La soumission consiste à faire la meilleure proposition de rapport qualité/prix pour les services proposés et adaptés aux conditions exigées par l'Agence Française de Développement – AFD et l'AKF conformément aux termes de référence.

DATE LIMITE DE DEPOT DES SOUMISSIONS

Les offres devront être obligatoirement déposés au bureau de l'OSDR(M), Immeuble APPEL, 2ème étage, porte droite, Lot II L 111 ED Route des Hydrocarbures Ankorondrano - Antananarivo 101 au plus tard le **Lundi 28 Juin 2021 à 16h 30 minutes**.

Les soumissions par courrier électronique ne seront pas prises en considérations.

CORRESPONDANCES ET CLARIFICATIONS

Pour toutes questions ayant trait au présent appel d'offres, veuillez adresser vos correspondances, par courrier ou e-mail à OSDR(M). E-mail : passationdemarches.osdrm@gmail.com et recrutement.osdrm@gmail.com avec copie à eric.ramiandrasoa@akdn.org et amiarintsoa@yahoo.fr.

PRESENTATION DES OFFRES

Les dossiers des soumissionnaires doivent être composés d'une offre ADMINISTRATIVE et TECHNIQUE ainsi que d'une offre FINANCIERE.

L'offre est composée de l'offre administrative et technique d'une part et l'offre financière d'autre part dans une enveloppe scellée et **doivent être présentées dans deux enveloppes séparées** comportant clairement la mention suivante “**Offre administrative et technique**” et “**Offre**

financière’’ avec la référence **EVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE : « APPUI A LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE PAR LA SECURISATION ECONOMIQUE ET FONCIERE (ATASEF) être clairement détaillées.**

L’enveloppe « Offre administrative et technique » doit comprendre, sans s’y limiter, les éléments suivants :

- Une présentation succincte du soumissionnaire avec ses activités courantes à Madagascar
- La présentation technique suivant les termes de références
- Les documents attestant que le soumissionnaire peut exercer dans le domaine sollicité;
- Une attestation certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d’impôts;
- Les coordonnées bancaires de l’Institution;
- Les Curricula Vitae des principaux personnels clés dans le cadre de cette mission avec références ;
- Les références du soumissionnaire pour au moins 3 (trois) clients des trois dernières années.
- Le calendrier d’exécution;
- Une lettre d’engagement affirmant que le cabinet et le personnel sont indépendants de l’OSDR(M) ;
- Le ou les attestations d’affiliation certifiant le partenariat avec un cabinet international.

Des copies de ces pièces peuvent être soumises mais OSDR(M) se réserve le droit de vérifier les originaux au moment de l’attribution du Marché.

L’enveloppe « Offre financière » doit comprendre et suivre, sans s’y limiter, les points ci-après:

- Une offre financière proprement dite avec les montants Hors Taxes et les Taxes correspondantes;
- Les prix seront fermes, non révisables et sans réserve aucune. Le soumissionnaire devra accepter le paiement par virement bancaire au compte de l’entreprise.
- Les offres seront rédigées en français. Elles devront être chiffrées en Ariary.

Les offres, y compris leurs prix, doivent rester valides **pendant 90 jours** compter de la date limite de dépôt des offres insérées dans les termes de référence. Aucune information permettant d’identifier le soumissionnaire ne devra figurer sur l’enveloppe extérieure. OSDR(M)/AKF se réserve le droit de mener une vérification des capacités réelles du soumissionnaire après l’évaluation de sa soumission.

EVALUATION DES OFFRES ET CHOIX DE(S) ADJUDICATAIRE(S)

L’évaluation des offres sera effectuée en interne par un Comité d’Evaluation Interne des Offres et au moyen d’un processus à trois étapes tel que décrit ci-dessous :

A) Contrôle préliminaire de l’Offre Technique

L’évaluation à cette étape portera sur les critères suivants qui permettront à l’OSDR(M)/AKF de déterminer la conformité de l’offre aux termes et conditions de l’AO :

- L’offre soumise est signée
- L’offre soumise a été reçue par OSDR(M)/AKF avant la date limite de dépôt des offres
- La validité de l’offre est d’au moins Quatre vingt dix (90) jours à partir de la date limite de dépôt des offres

- L'offre soumise contient tous les documents (sans exception) et informations requis conformément au paragraphe « Présentation des Offres » ci-dessus.

Une offre jugée non-conforme à l'un des critères ci-dessus sera rejetée et ne sera pas considérée pour une évaluation technique.

B) Offre technique

B.1. Établissement des propositions

- 1) Les consultants sont tenus de soumettre une proposition rédigée en langue FRANCAISE
- 2) Lors de l'établissement de la Proposition technique, les consultants sont censés examiner les documents constituant la présente DP en détail. L'insuffisance patente des renseignements fournis peut entraîner le rejet d'une proposition.
- 3) En établissant la Proposition technique, les consultants doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :
 - ❖ Le consultant qui estime ne pas posséder toutes les compétences nécessaires à la mission peut se les procurer en s'associant avec un ou plusieurs consultant(s) individuel(s) et/ou d'autres consultants sous forme de coentreprise (joint-venture avec responsabilité conjointe et solidaire) ou de sous-traitance, en tant que de besoin. Les consultants ne peuvent s'associer avec les autres consultants sollicités en vue de cette mission qu'avec l'approbation du Client. Les consultants sont encouragés à rechercher la participation de consultants nationaux en concluant des accords de coentreprise avec eux ou en leur sous-traitant une partie de la mission.
 - ❖ Pour les missions reposant sur le temps de travail, l'estimation du temps de travail du personnel est fournie dans les Données particulières. Cependant, la proposition doit se fonder sur l'estimation du temps de travail du personnel qui est faite par le consultant. Pour les missions reposant sur un budget déterminé, le budget disponible est indiqué dans les Données particulières, et la Proposition financière ne devra pas dépasser ce budget.
 - ❖ Il est souhaitable que le personnel spécialisé proposé soit composé en majorité de salariés permanents du consultant ou entretienne avec lui de longue date une relation de travail stable.
 - ❖ Le personnel spécialisé proposé doit posséder au minimum l'expérience indiquée dans les Données particulières, qu'il aura de préférence acquise dans des conditions de travail analogues à celles du pays où doit se dérouler la mission.
 - ❖ Il ne peut être proposé un choix de personnel spécialisé, et il n'est possible de soumettre qu'un curriculum vitae (CV) par poste.
 - ❖ Les rapports que doivent produire les consultants dans le cadre de la présente mission doivent être rédigés dans la (les) langue stipulée (s) dans les Données particulières. Il est souhaitable que le personnel du consultant ait une bonne connaissance pratique de la langue nationale du Client.

4) La Proposition technique fournit les informations suivantes à l'aide des Tableaux joints (Section 3) :

- ❖ Une brève description du consultant et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 3B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le consultant ;
- ❖ Toutes observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Client (Tableau 3C) ;
- ❖ Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 3D) ;
- ❖ La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 3E) ;
- ❖ Des curriculum vitae récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du consultant habilité à soumettre la proposition (Tableau 3F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du consultant et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des cinq (05) dernières années ;
- ❖ Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui ; temps) nécessaires à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 3E et 3G) ;
- ❖ Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si les Données particulières spécifient que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ;
- ❖ Toute autre information demandée dans les Données particulières ;

5) La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

B.2. Evaluation des offres techniques:

OSDR(M)-AKF tiendra compte lors de cette évaluation des éléments suivants que doivent préciser les Offres:

1. Expérience pertinente des consultants pour la mission (20 points)
2. Conformité du plan de travail et de la méthode proposée aux Termes de référence (30 points);
3. Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission (50 points), dont les qualifications d'ordre générale sur 30 points et la pertinence pour le Programme 20 points.

Une fois, l'évaluation technique finalisée, seules les propositions financières des soumissionnaires dont les propositions techniques auront obtenu la note technique minimale de 80% du score maximum de 100 points seront dépouillées et comparées.

C) Offre financière :

C.1.Établissement des propositions

- 1) Lors de l'établissement de la Proposition financière, les consultants sont censés prendre en compte les spécifications et conditions figurant dans les documents de la DP. La Proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux types (Section 4). Elle énumère tous les coûts afférents à la mission, y compris a) rémunération du personnel (étranger et local, présent sur le terrain ou au siège), et b) frais remboursables, tels qu'indemnités de subsistance (indemnité journalière, logement), frais de transport (international et local, pour le démarrage ou la clôture des activités), services et matériel (véhicules, matériel de bureau, mobilier et fournitures), loyers des locaux professionnels, assurances, impression de documents, enquêtes, et formation, si cette dernière constitue un élément majeur de la mission. Si besoin est, ces charges peuvent être ventilées par activité, et même décomposées en coûts étrangers (devises) et coûts locaux (monnaie nationale).
- 2) La Proposition financière, exprimée dans la monnaie nationale, en **Ariary**, doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les consultants, les sous-traitants et leur personnel (autre que les ressortissants ou résidents permanents du pays du Client), sauf indication contraire dans les Données particulières ;
- 3) Les commissions et primes, éventuellement réglées ou devant être réglées par les consultants en rapport avec la mission, sont précisées dans la lettre de soumission de la Proposition financière (Section 4A) ;
- 4) Les Données particulières indiquent combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les consultants doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. Le Client fait tout son possible pour mener à bien les négociations dans ces délais. S'il souhaite prolonger la durée de validité des propositions, les consultants qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation.

C.2.Evaluation des offres financières:

- ❖ Les offres financières doivent être présentées sous forme de tableau des prix (Section 4)
- ❖ Le contrat sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu le "meilleur score global (HS)".
- ❖ La formule pour déterminer les scores financiers est la suivante:

$$SF = 100 \times \frac{Fm}{F}$$

Où : *SF* - est le score financier du soumissionnaire

Fm - est l'offre financière la moins disante

F - est l'offre financière du soumissionnaire sous examen.

- ❖ Le poids donné à l'évaluation technique (T) et l'évaluation financière (F) des propositions sont les suivantes:

$$T = 0,6$$

$$F = 0,4$$

- ❖ Le plus haut score sera calculé par la formule suivante :

$$HS = (ST \times 0,6) + (SF \times 0,4)$$

Où : *HS - est le plus haut score*

ST - est le score technique

SF - est le score financier

ATTRIBUTION DU MARCHE

Après évaluation et comparaison des offres, OSDR(M)/AKF décidera de l'attribution des marchés et notifiera le ou les soumissionnaires retenu(s) par courrier avis de réception ou par remise contre émargements, que son (leurs) offre(s) a (ont) été acceptée(s).

Les soumissionnaires non sélectionnés seront informés de la décision prise. Cette décision sera sans appel ni recours. OSDR(M)/AKF retiendra dans ses archives les dossiers des soumissionnaires non adjudiqués.

L'OSDR(M)/AKF, au moment de l'attribution du marché, se réserve le droit de passer le marché à un ou plusieurs soumissionnaires.

L'OSDR(M)/AKF se réserve le droit d'inspecter l'existence physique et l'installation du soumissionnaire au préalable (avant l'attribution du marché), et à tout moment pendant l'exécution du contrat.

A tout moment et avant la date limite du dépôt des offres, OSDR(M)/AKF se réserve le droit de modifier le dossier d'appel d'offres, pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, en publiant un additif. Tout additif ainsi publié fait partie intégrale du dossier d'appel d'offres et sera communiqué par écrit ou par e-mail à tous les soumissionnaires qui ont reçu le dossier d'appel d'offres.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, OSDR(M)/AKF a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

L'OSDR(M)/AKF se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre et d'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écarter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du marché sans de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du (ou des) soumissionnaire(s) affecté(s)

des raisons de sa décision.

Après dépouillement et évaluation par OSDR(M)/AKF, un procès-verbal comprenant un rapport détaillé de l'évaluation faite, la comparaison des offres ainsi qu'une proposition d'attribution motivée seront rédigés.

La passation de marché se fera par Contrat selon le modèle en annexe II.

CONFORMITES AVEC LES TEXTES LEGAUX

Au cours de l'exécution des obligations stipulées dans le cadre du présent Appel, le soumissionnaire devra s'assurer qu'il respecte toutes les lois en vigueur (y compris, sans y être limité, tous statuts, décrets, ordonnances, notes administratives, règlements, régulations et autres directives, règles et instructions ayant des effets légaux obligatoires), et sera seul responsable pour tous les coûts, risques et retards engendrés par leur exécution ou leur manquement.

Le fait de soumissionner à cet « Appel d'Offres » engage le soumissionnaire à respecter et à accepter les termes de ce document de soumission.

AUTRES DISPOSITIONS

Toute manœuvre frauduleuse d'un soumissionnaire (tentative de corruption, versement de commissions, etc.) envers un employé de l'OSDR(M)/AKF entraînera automatiquement l'élimination du soumissionnaire, ou l'annulation du contrat, et conduira à sa radiation dans la liste des fournisseurs pré qualifiés de l'Organisation.

Termes de référence pour l’Evaluation Socio-Economique du projet ATASEF

Entité : Organisation de Soutien pour le Développement Rural à Madagascar (OSDRM)

Objet : Evaluation Socio-Economique du Projet : « **Appui à la Transition Agroécologique par la Sécurisation Economique et Foncière (ATASEF)** »

Date de l’annonce : 07 Mai 2021

Date limite de dépôts des offres : 28 Juin 2021

Date estimée de démarrage : Août/Septembre 2021

Préambule

Dans le cadre de son dispositif d’évaluation finale, l’Agence Française de Développement évalue, après achèvement les projets et programmes qu’elle finance. Cette démarche répond au souci de l’AFD de promouvoir un dialogue renforcé sur les résultats avec ses partenaires, de tirer les leçons des interventions passées et d’assurer une information objective sur la bonne utilisation des fonds publics qu’elle est chargée de mettre en œuvre.

L’évaluation est pilotée et financée par l’AFD, confiée à des consultants externes et partagées avec ses partenaires nationaux, maîtres d’ouvrage des projets concernés. Elle a pour principal objectif de formuler un jugement crédible et indépendant sur les questions clefs que soulèvent le bien fondé, la mise en œuvre et les effets des projets. Elle suit les principes et critères énoncés dans la politique d’évaluation de l’AFD.

Les consultants doivent prendre en compte de façon équilibrée les différents points de vue légitimes qui peuvent être exprimés et conduire l’évaluation de façon impartiale. Cette prise en compte de la pluralité des points de vue doit se traduire, chaque fois que possible, par l’association des différentes parties prenantes du projet au processus d’évaluation.

Dans ce cadre, l’AFD souhaite recruter un consultant pour réaliser l’évaluation socio-économique du Projet : « **Appui à la Transition Agroécologique par la Sécurisation Economique et Foncière (ATASEF)** ».

Présentation de l’OSDRM

1.1 Historique de l’organisme

Le Réseau Aga Khan pour le développement (AKDN) dont fait partie la Fondation Aga Khan est un groupe d’agences privées, internationales et non confessionnelles, qui œuvrent à l’amélioration des conditions de vie et à la création d’opportunités dans certaines régions du monde en développement. Les organisations du Réseau ont chacune leur mission spécifique dans les domaines aussi variés que la santé, l’éducation, l’architecture, le développement rural, et la promotion de l’entreprise privée. Elles poursuivent toutes le même objectif : établir des institutions et des programmes capables de relever de manière permanente, les défis de l’évolution sociale, économique et culturelle à travers le monde.

En Mai 2005, la Fondation Aga Khan a décidé d’intervenir à Madagascar, dans la région Sofia, pour améliorer le rendement rizicole à l’hectare par le biais du Programme de Soutien dans la Sofia pour le Développement Rural Intégré (PSSDRI) à Madagascar. Le Programme est renommé Organisation de Soutien au Développement Rural Intégré à Madagascar (OSDRM) en 2012 et adopte le statut d’association de droit malgache à but non lucratif, régie par la loi 60 133.

En plus de la riziculture, elle a par la suite initié la composante Groupe d'Épargne Communautaire (GEC), visant à aider les paysans à avoir accès au financement de divers besoins non seulement pour la production mais aussi ménagers.

Dans le cadre de sa stratégie d'expansion, l'Organisation a ouvert depuis 2015 des bureaux dans les Régions DIANA, ANALAMANGA-ITASY, SAVA et ANALANJIROFO.

Les ressources de l'Organisation sont à ce jour principalement en provenance de la Fondation Aga Khan et d'autres partenaires financiers, tels que l'AFD, la Banque Mondiale, le WWF, la COI-UE, la Fondation Vitol. Ainsi, l'Unité de Madagascar se doit de gérer ses activités et les fonds mis à sa disposition de façon optimale et efficace et selon une présentation comptable conforme aux normes internationales en la matière. Elle doit aussi rendre régulièrement des comptes aux bailleurs de fonds.

L'OSDRM est donc tenue de tenir une comptabilité reflétant ses missions, attributions et spécificités ainsi que la multiplicité des financements qu'il peut être amené à gérer.

1.2 Vision et mission de l'organisme

Vision : l'OSDRM aspire à une société dans laquelle les ménages ruraux, femmes, jeunes et enfants jouissent d'une meilleure qualité de vie, ont un accès équitable aux opportunités et un rôle qui leur permet de pleinement s'épanouir aussi bien sur le plan individuel que collectif.

L'OSDRM a pour mission de promouvoir un développement rural intégré visant à :

- Influencer les politiques et les pratiques régionales de gestion durable des ressources naturelles et d'adaptation au changement climatique ;
- Renforcer l'autonomie et la résilience des communautés rurales ;
- Faciliter l'accès des ménages aux services d'épargne-crédit, de santé, d'éducation et d'accès aux marchés ;
- Favoriser la professionnalisation et l'épanouissement individuel, en particulier des jeunes et des femmes.

1.3 Description de l'organisme

Le Siège de l'OSDRM se trouve à Antananarivo, Lot II L 111 ED Route des Hydrocarbures Ankorondrano, avec des bureaux régionaux à Antsohihy, Ambanja et Andapa ; l'organisation dispose aussi de bureaux dans ses districts d'intervention.

Toutes ses activités s'articulent à ce jour autour de quatre objectifs stratégiques qui sont :

- Renforcer la résilience et l'inclusion économique des ménages ruraux ;
- Accroître l'impact des services de santé et d'éducation sur les ménages ruraux, les femmes, les jeunes et les enfants ;
- Contribuer à construire un environnement favorisant l'égalité des opportunités et des droits vis-à-vis du genre ;
- Contribuer à l'émergence et au développement d'une société civile forte, innovante et coresponsable de son développement.

Présentation du projet ATASEF

1 Objectifs

Finalité : Subventionné par l'AFD dans le cadre de la Facilité d'Innovation Sectorielle pour les ONG (FISONG) et mis en œuvre par l'OSDRM et l'ONG AMI sur une période de 3 ans (2017-2020), le projet d'Appui à la Transition Agroécologique par la Sécurisation Economique et Foncière (ATASEF) vise à contribuer durablement à la lutte contre la pauvreté à Madagascar ainsi qu'à la préservation du capital naturel.

Objectif spécifique : Le projet vise à initier un développement local durable en validant un modèle innovant dans lequel l'installation et la sécurisation foncière des ménages agricoles est associée à une initiation à la transition écologique, et portée par un accès au financement et une intégration économique aux marchés agricoles.

But	Réduire la pauvreté et la vulnérabilité des ménages agricoles de la ZIA d'Ankazobe
Objectif Spécifique 01	Contribuer au développement d'une activité agro-sylvo-pastorale sédentaire dans la ZIA par la promotion de l'agroécologie et l'adaptation au changement climatique.
Objectif Spécifique 02	Renforcer le rôle socioéconomique des ménages de la ZIA.
Objectif Spécifique 03	Sécuriser le capital foncier des ménages de la ZIA.

2 Résultats attendus

Le projet se décompose en trois résultats répondant à la logique d'intervention suivante :



Résultat 1 Les producteurs impliqués dans des filières agricoles et sylvicoles sont structurés et leur capacité opérationnelle renforcée. Le choix de mettre en place et structurer des associations de producteurs est l'approche retenue pour une meilleure efficacité des actions de formation et de conseil technique. Cependant, les producteurs maintiendront leurs activités de production de façon individuelle conformément aux systèmes sociaux locaux de production. Les expériences antérieures de l'OSDRM, qui ont montré de meilleurs résultats à travers les organisations paysannes, confirment cette approche. Le programme est défini géographiquement dans une **zone d'investissement agricole** couvrant 2 communes situées sur l'un des cinq grands axes routiers approvisionnant Antananarivo (RN4). Cette stratégie facilitera l'accès au marché à travers la mise en place de réseaux et des actions de formation groupées.

Résultat 2 Les producteurs disposent d'un environnement favorable pour des investissements sécurisés : l'environnement économique doit faciliter les investissements à plus long terme. Dans cette optique, une démarche de sécurisation foncière de l'ensemble des ménages ciblés permettra l'obtention de certificats fonciers. Par ailleurs, le projet appuiera la création de groupes d'épargne communautaire (GEC) afin de développer localement la capacité à l'épargne et l'accès à l'investissement de base pour appuyer les activités agricoles commerciales.

Résultat 3 Les productions sont améliorées, en quantité et en qualité : Ce résultat concerne l'augmentation de la productivité agricole à travers des techniques innovantes d'agroécologie, un aménagement intégré de l'espace incluant du reboisement et des aménagements pare-feux, ainsi que la mise en relation des producteurs avec le marché. L'intégration économique des ménages bénéficiaires se fera par la diversification des spéculations en fonction de la demande des marchés. Comme par exemple avec le cas de la chaîne de valeur de l'artémisia, au profit de laquelle l'OSDRM a soumis un projet important auprès de l'Union Européenne, couvrant également le district d'Ankazobe et pour laquelle l'acheteur principal est l'entreprise Bionexx, fournisseur majeur de Novartis. Il en sera de même pour les filières promues par d'autres partenaires importants tels que le groupe SOCOTA.

3 Contenu du projet

Composante 1 : Appui à l'organisation des producteurs

Neuf associations paysannes réunissant chacune environ 25 ménages seront mobilisés, structurés et formés. Chaque association servira de plateforme pour les formations en agroécologie. Celles-ci mettront l'accent sur l'implication active de chaque membre, la formation au champ et le recours à des moyens didactiques adaptés au public cible. Les formations seront complétées par un coaching individuel sur le terrain de la part des conseillers techniques du projet.

Dans un second temps, le projet appuiera au sein de ces associations de producteurs, la création de groupes d'épargne communautaires agricoles. Un GEC réunit 15 à 25 personnes ou ménages qui épargnent ensemble et font des emprunts à partir de ce capital. Les activités des GEC fonctionnent en cycles d'une durée d'environ une année, au bout desquels les épargnes accumulées et les bénéfices tirés des intérêts sur les emprunts sont répartis entre les membres proportionnellement au montant qu'ils ont épargné.

L'OSDRM a commencé à partir de 2015 à mettre en place le système de GEC agricole, c'est-à-dire que les activités agricoles sont étroitement associées à la vie économique et sociale du GEC, et les épargnes réalisées ainsi que les crédits empruntés peuvent servir à l'achat de matériels, d'intrants et aux avances de campagne. Le GEC agricoles intégrés au projet présente les avantages suivants :

- **Compétitivité, accessibilité et proximité** : par son action au niveau villageois, même dans le cas de villages enclavés où les services de microfinance font défaut, et du fait que les taux d'intérêt sont redistribués entre les membres à la fin de chaque cycle, les GEC permettent une plus grande inclusion financière pour les populations rurales défavorisées.
- **Synergies avec l'agriculture** : le GEC générant davantage de cohésion sociale par rapport aux associations paysannes classiques du fait que les membres se retrouvent plus régulièrement (en moyenne une fois par semaine pour les réunions d'épargne), ceux-ci ont davantage recours à l'entraide pour les activités agricoles. Par ailleurs, les épargnes et crédits améliorent les capacités d'autofinancement de chaque membre pour l'achat d'intrants, de matériels, et pour le paiement de la main-d'œuvre agricole saisonnière.
- **Genre, structuration et accès aux marchés** : les GEC comptant en moyenne 60% de femmes, celles-ci jouent un rôle significatif dans la commercialisation des produits agricoles tels que les cultures maraîchères et la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus. Par ailleurs, le GEC est une forme d'association structurante avec un bureau élu (président, trésorier, secrétaire), ce qui contribue aussi à améliorer l'ouverture du GEC vers le marché.

Cette intégration association paysanne – GEC constitue une innovation déjà testée par l'OSDRM avec un succès avéré dans les régions SOFIA et DIANA.

Composante 2 : Installation, Sécurisation foncière et inclusion financière**Enquêtes initiales et information de la population pour l'installation des ménages agricoles**

Le terrain constituant la ZIA est une propriété cadastrale de l'Etat Malagasy délimitée en 2006 par la Région Analamanga pour servir de Zone d'Investissement Agricole proposé dans le Plan Régional de Développement Analamanga de 2006 et de 2014. Cette ZIA délimitée et faisant l'objet d'un lotissement a été proposée aux collectivités locales des deux Communes Rurales de Kiangara et de Tsaramasoandro en se basant sur le concept de transition agro-écologique dans le cadre de ce projet d'Appui à la Transition Agroécologique par la Sécurisation Economique et Foncière.

Au démarrage du projet, des enquêtes visant les occupants de la zone et les Fokonolona riverains sur les communes rurales de Kiangara et de Tsaramasoandro seront menées. Celles-ci permettront de caractériser précisément les ménages bénéficiaires, déjà présents et ceux potentiellement intéressés par l'allotissement. Au terme de cette enquête, la population sera informée de l'opportunité de participer au projet à condition pour les ménages candidat à l'installation de remplir les critères définis (certain niveau de vulnérabilité). Les autorités communales seront pleinement impliquées dans ce processus. L'assignation des nouvelles parcelles de 2 à 3 ha en moyenne se fera par voie de double tirage au sort.

Formations financières de base et promotion des opportunités de microfinance

Ces formations ont pour objectif de fournir aux ménages cibles très vulnérables les bases leur permettant d'intégrer au mieux les avantages et le fonctionnement des GEC, d'anticiper une incorporation dans les circuits de la microfinance formelle et ainsi d'améliorer leur professionnalisation agricole. En coordination avec les IMF, le projet présentera aux GEC les produits de microfinance disponibles et les avantages qu'ils apportent. La transition vers la technologie mobile constituera en 2017 une innovation importante tant pour les IMF concernées que pour les ménages bénéficiaires.

Composante 3 : Appui à l'intensification agro-écologique et à l'intégration économique des producteurs

Face à la problématique des feux de brousse qui entraînent une dégradation des sols et une quasi désertification écologique, le projet propose d'appuyer l'intensification des systèmes de production agricoles et sylvicoles, tout en améliorant les débouchés économiques des ménages ruraux.

Appui conseil et diffusion de techniques d'aménagement et de production améliorées

En matière de promotion de l'agroécologie, le projet développera la capacité de chaque ménage à planifier l'utilisation et la destination de chaque unité de sa parcelle. Une approche agro-sylvo-pastorale sera encouragée avec une composante bois-énergie, une autre à vocation agricole et au besoin une dernière dévolue à l'élevage, le parcellaire étant embocagé et protégé des incendies par des dispositifs naturels de pare-feux.

L'OSDRM a testé avec succès une technique innovante de rizipermaculture dans les régions Analamanga, Sofia et Diana. La zone du projet servira également de site d'extension de ce système baptisé « Zanatany » dans lequel le riz est établi en semis direct puis associé et mis en rotation avec une série de cultures adaptées. Le maintien au champ de l'ensemble des résidus de culture (pailles, fanes, ...) permet l'accumulation d'une couverture végétale épaisse alimentant continuellement le processus d'humification/minéralisation. Cette innovation, par sa souplesse, son adaptabilité, et l'économie conséquente qu'elle permet en main d'œuvre, est aisée à adopter par les paysans qui peuvent alors investir plus de temps dans d'autres activités y compris l'autoproduction d'intrants tels que des semences de qualité, des engrais et des pesticides naturels

Les associations de producteurs serviront de plateforme pour les formations en agroécologie. Celles-ci seront complétées par un coaching individuel sur le terrain de la part conseillers techniques du projet. Parallèlement, le responsable Planification et Aménagement en coordination avec les conseillers techniques initiera un processus participatif par lequel les ménages établiront la cartographie de leur parcelle et en planifieront la valorisation et l'aménagement chaque année du projet, avec une vision à

définir au-delà d'ATASEF. Ces planifications serviront de feuille de route à chaque ménage afin d'assurer un développement cohérent, logique et séquentiel de leur capital foncier. Cette planification constitue une innovation pour les ménages bénéficiaires et indéniablement un outil simple et performant de renforcement de capacités locales. L'accompagnement et les formations techniques seront réalisés conjointement entre les conseiller techniques, les experts de l'OSDRM et de l'ONG foncière AMI et in fine les techniciens des sociétés privées acheteuses.

Promotion de l'agriculture contractuelle, en partenariat avec le secteur privé

Dans un second temps, en coordination avec le secteur privé, les filières prometteuses seront présentées à chacune des associations par les représentants du secteur privé. Sur base volontaire, avec l'appui du projet, les membres des associations choisiront une ou plusieurs spéculations et contractualiseront individuellement avec les sociétés privées.

Dans le cadre de spéculations ne faisant pas l'objet d'une contractualisation, mais pour lesquelles un marché porteur existe, l'appui et l'accompagnement seront assurés par les agents techniques du projet. Ces derniers seront également impliqués dans la facilitation de chaque étape des chaînes de valeur. Enfin, plusieurs associations impliquées dans des spéculations similaires formeront des Comités de Vente afin de négocier avec les acheteurs de manière plus favorable et équitable. Ces spéculations commerciales, la contractualisation agricole et les comités de vente constitueront les principales innovations de cette opération.

4 Intervenants et mode opératoire

Mode opératoire du groupement

L'OSDRM et l'ONG AMI ont signé le 08 mars 2016 un accord de partenariat national dont l'objectif est la mise en synergie des complémentarités relatives à leurs domaines d'expertise spécifiques. Ainsi, l'OSDRM apportera son expérience et savoir-faire en mobilisation et structuration paysanne, renforcement de la sécurité alimentaire, vulgarisation et diffusion technique, intensification rizicole, agroécologie et agriculture de conservation, agroforesterie, en intégration agro-sylvo-pastorale, aménagement des bassins versants, construction/réhabilitation des ouvrages hydro-agricoles, renforcement des filières et promotion de l'agriculture contractuelle avec le secteur privé, développement des marchés agricoles pour les ménages vulnérables, alphabétisation financière, création et mise en œuvre de groupes d'épargne communautaires (GEC), et facilitation de l'accès à la microfinance. Sur le plan administratif l'OSDRM sera en charge de la gestion des ressources humaines, des finances, de la logistique et des achats.

L'ONG AMI pour sa part fournira son expertise en développement de matériel et produits d'information, éducation et communication (IEC), aménagement participatif du territoire, foresterie et sécurisation foncière. Ce protocole d'accord couvre également la mise en œuvre du projet ATASEF dans le cadre de l'avenant au protocole de partenariat national signé le 10 août 2016.

L'équipement acquis sur les fonds AFD sera la propriété de l'ONG OSDRM. Les supports techniques liés à la sécurisation foncière (cartographie, plan local d'occupation des sols, etc.) seront dévolus aux communes et services fonciers locaux concernés. De même, les supports techniques de formation reviendront aux groupements de paysans.

Pilotage du projet

Le pilotage du projet ATASEF se fait à trois niveaux :

Au démarrage du projet, le Comité de Direction du Projet lance les procédures administratives d'ouverture des comptes, d'appel à candidature et d'embauche, de location du bureau de projet, d'appel

d'offres et d'achats de matériel et d'équipement avec l'OSDRM en qualité de Chef de File. Ensuite, le Comité de Direction se réunit mensuellement sur les questions de management, d'avancement, de suivi et d'évaluation et produira les rapports d'activités et de suivi financier semestriels.

- 1) Le Comité de Pilotage du projet se rencontre chaque semestre afin de faire le point sur l'avancement des réalisations, des défis et difficultés rencontrés. Il valide les orientations du projet et émettra les recommandations nécessaires au fonctionnement optimal d'ATASEF. Ce Comité de Pilotage est également en charge de la capitalisation des acquis et leçons apprises. Le Comité de Pilotage du projet constitue ainsi la structure de mise en dialogue du projet ATASEF avec les autres porteurs d'innovation dans le pays.
- 2) La Cellule d'Exécution du projet quant à elle se réunit chaque semaine sur site ou dans le bureau du projet afin d'assurer la coordination et la gestion optimale du projet, suivant le plan trimestriel établi en coordination avec le Comité de Direction.

Unité de gestion du projet

Dans le document de projet initial, il est prévu que l'équipe opérationnelle du projet ATASEF soit composée de 9 personnes, à savoir :

- Un Chef de Projet en charge de la direction des opérations de profil agronome/forestier/aménagiste sénior
- Un Responsable Administratif et Financier de profil financier/comptable/auditeur sénior
- Un responsable Planification et Aménagement de profil agronome/SIG/aménagiste
- Un Responsable Suivi et Evaluation de profil suivi/évaluateur avec une expérience confirmée
- Un Agent Foncier de profil agent administratif ou juriste
- Un Agent GEC de profil financier avec une expérience confirmée dans l'épargne villageoise
- Un Agent Technique Pépinières/Reboisement de profil technicien forestier
- Deux conseiller techniques de profil technicien agricoles/élevage avec une expérience confirmée en agroécologie et/ou agriculture de conservation
- Un Chauffeur disposant d'une expérience confirmée dans la conduite de véhicules 4x4 en conditions pistes

Cette équipe opérationnelle est appuyée ponctuellement par les experts des deux membres du consortium :

Pour l'OSDRM :

- 3 Ingénieurs Agronomes expérimentés
- 1 Conseiller Technique GEC
- 1 Expert Management de Projets
- 1 Expert Suivi-Evaluation
- 1 Responsable Financier
- 1 Expert Audit

Pour AMI :

- 1 Expert en gestion de Projets
- 1 Expert en communication
- 1 Inspecteur des Domaines
- 1 Responsable Administratif et Financier

Champ d'application de l'Evaluation

Portée de l'évaluation et objectifs de la consultance :

Cette évaluation socio-économique prendra en compte toutes actions programmées dans le document projet. Elle vise à évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats escomptés du projet en comparant les résultats obtenus en termes de rentabilité avec les données de référence (les prévisions du projet avant son démarrage et les performances des autres projets comparables). Elle permettra aussi de fournir les éléments nécessaires pour caractériser la contribution du projet dans la consolidation de la sécurisation foncière à travers une transition agroécologique d'une part, et d'autre part de formuler des recommandations stratégiques et pratiques issues des leçons apprises utiles à partager avec toutes les parties prenantes incluant les bailleurs et les bénéficiaires cibles en vue de définir des interventions nécessaires pour une pérennisation des résultats. De façon spécifique, il s'agira de :

- montrer dans quelle mesure la formulation du projet ainsi que l'approche utilisée sont pertinentes pour la satisfaction des besoins identifiés ;
- examiner les progrès atteints dans la réalisation des produits escomptés en faisant ressortir les forces et les faiblesses en appréciant particulièrement les avantages sociaux, économiques et financiers du projet pour l'économie locale;
- analyser et quantifier les facteurs qui ont affecté de façon positive ou négative l'atteinte des résultats ;
- apprécier la durabilité des résultats escomptés (renforcement institutionnel et technique, appropriation du changement par les bénéficiaires, etc.) ;
- apprécier la stratégie de partenariat pour réaliser les résultats ainsi que les dispositions prises pour rendre compte, notamment avec CASEF et les autres services fonciers.
- examiner la contribution du projet dans la promotion de l'éducation financière. Plus spécifiquement la performance économique des Groupes d'Epargne Communautaire, et leur rôle / lien avec les institutions financières.
- examiner économiquement la contribution du projet dans la promotion de l'intégration des bénéficiaires dans les marchés agricoles (prix, quantité, primes de qualité, couverture de risques, répartition des bénéfices dans la filière, augmentation de revenus et pistes d'amélioration, comparaison avec situation sans contrat, subvention des intrants, impact du COVID-19, etc.).
- faire ressortir les leçons apprises (ou à tirer) de la mise en œuvre du projet et proposer des recommandations pour un changement d'échelle, en particulier sur les contrats d'achats (individuels, collectifs, ...).
- faire des recommandations sur le subventionnement des intrants et le lien potentiel avec le Dokany Mora ho an'ny Mpamokatra (DMM).

Questions d'évaluation :

Cette évaluation finale devrait répondre aux questions suivantes :

❖ La pertinence :

- ✓ Les objectifs et les résultats escomptés sont-ils clairs et réalistes au vu des ressources disponibles ? Le problème adressé est-il pertinent et répond-il aux besoins des populations ciblées ?
- ✓ Les interventions sont-elles pertinentes ?
- ✓ Les arrangements institutionnels prévus sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ?
- ✓ Quels sont les points forts et les faiblesses au niveau de la conception ?
- ✓ Quelle rôles/liens ont eu lieu ou sont à avoir avec les Institutions de Micro-Finance ?

❖ L'efficacité :

- ✓ Des progrès vers les résultats ont-ils été réalisés ? Dans quelle mesure les résultats du projet ont contribué à la réalisation des objectifs du projet ?
- ✓ Dans quelle mesure les résultats du projet ont contribué aux effets escomptés ?
- ✓ Quels sont les facteurs externes qui ont contribué à la réalisation ou non des effets ?
- ✓ Quelles sont les principales difficultés rencontrées et lesquelles en sont les causes ?
- ✓ Dans quelle mesure les structures de coordination mises en place dans le projet ont-ils fonctionné ?
- ✓ Quelles sont les performances des GEC (taux d'emprunts, délinquance, nombre d'entreprises créées) ?

❖ L'efficience

- ✓ Quel est le taux d'exécution au niveau global et par produit ? Dans quelle mesure les ressources (financières, humaines et informationnelles) investies dans le cadre de la mise en œuvre de chaque projet ont-elles été utilisées de manière optimale au regard des résultats atteints ? les ressources étaient-elles suffisantes par rapport aux résultats atteints ?
- ✓ Le projet a-t-il été géré de manière efficiente ? Les méthodes choisies pour l'exécution ont-elles permis d'atteindre les résultats attendus ?

❖ La durabilité

- ✓ Quel a été le degré d'appropriation du projet par le Gouvernement et les communautés ?
- ✓ Dans quelle mesure les changements positifs intervenus dans le domaine continueront-ils à l'avenir ?
- ✓ Dans quelle mesure les capacités des communautés ont-elles été renforcées ? Les capacités développées et/ou renforcées ont-elles produit des effets durables ?
- ✓ La complémentarité, la collaboration et la synergie entre les partenaires au développement seront-elles durables ?
- ✓ Quelle est la durabilité des contrats d'achats : durée, quantités, primes qualité couverture des risques, répartition des bénéfices dans la filière, augmentation des revenus, ... ?

L'évaluation prendra les points de comparaison suivants :

- la situation sans projets : situation des agriculteurs voisins ne faisant pas partie du projet ;
- les prévisions initiales du projet.

Méthodologie :

L'évaluation sera conduite par un consultant national et doit recourir à toute la panoplie d'outils disponibles pour collecter et analyser les informations pertinentes pour l'étude. En particulier, elle utilisera les méthodes de collecte de données suivantes :

La revue documentaire : les documents clés relatifs au projet seront examinés. Il s'agit : i) du document projet, les comptes rendus des réunions, le cadre de suivi et évaluation, les différents plans de travail, des rapports périodiques ainsi que les rapports élaborés pour documenter l'état d'avancement des activités ; ii) des documents de travail ou autres documents produits au cours de la mise en œuvre tels que les rapports de suivi, les rapports de mission, rapports de consultants, les rapports d'études réalisées, les présentations, les rapports de formation, etc.

Interviews des informateurs clés : l'évaluation devrait inclure des interviews avec les principales parties prenantes du projet : Le MEPATE, le Ministère de l'Economie et du Plan, le Ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de l'Elevage le Secrétariat d'Etat au Plan, les Services Fonciers décentralisés, l'Unité de Gestion du Programme (UGP) de La Croissance Agricole et Sécurisation Foncière (CASEF), le Groupement du Semis Direct de Madagascar (GSDM), les Administrateurs de secteur (Chef de Région, Chef District, Maires, Présidents Fokontany), y compris le personnel clé du projet, etc.

Consultations des parties prenantes : Consultations avec les groupes de parties prenantes, à savoir les Groupes d'Epargne Communautaire (GEC), les ménages agricoles occupant et exploitant le périmètre de la ZIA, les ménages agricoles volontaires des Communes Rurales de Kiangara et Tsaramasoandro, les partenaires au développement, etc.

Le consultant doit utiliser une combinaison de méthode qualitative et quantitative pour l'analyse des données. Une attention particulière sera portée à la méthode quantitative. L'évaluation est attendue d'estimer la contribution du projet sur le changement des conditions de vie des populations ciblées. Il convient de noter qu'une méthodologie plus détaillée, un plan de travail ainsi que la matrice d'évaluation seront présentés par le consultant.

Restitutions : des restitutions sont attendues auprès des bailleurs, de la maîtrise d'ouvrage, des partenaires et des bénéficiaires.

Produits attendus :

Les principaux produits de cette évaluation sont les suivants :

- **Rapport initial :** Le consultant devra produire un rapport de démarrage. Ce document devra présenter la compréhension du mandat, méthodologie à suivre, répartition des tâches entre les membres de l'équipe et chronogramme de l'intervention. Il devra mentionner les documents manquants au travail d'évaluation.
- **Rapport des résultats préliminaires :** au plus tard 10 jours après la fin des travaux de consultation, une présentation des résultats aux principales parties prenantes oralement et écrit sera faite. L'objectif de cette section est de fournir une opportunité pour la validation initiale des constatations des évaluateurs.
- **Projet de rapport d'évaluation :** l'équipe d'évaluation soumettra un draft du rapport d'évaluation au COPIL. Ce rapport sera partagé aux différentes parties prenantes du projet.
- **Rapport final d'évaluation :** le consultant finalisera le rapport au plus tard six jours (06) après le feedback du COPIL et des parties prenantes sur le draft du rapport. Ce rapport final inclura un résumé en français ainsi que tous les documents annexés en tenant compte des commentaires et suggestions apportés par le COPIL et les partenaires du projet.

- **CD-Rom** ou clé USB regroupant les données collectées (rapports, notes techniques, photographies, etc) en 3 exemplaires.
- **Power Point de restitution.**

NOTA BENE : des données complémentaires seront probablement à collecter entre le « rapport des résultats préliminaires » et le « projet de rapport d'évaluation ».

Compétences / Expériences requises :

Le consultant recruté pour cette mission devra avoir les compétences / expériences suivantes :

- Bonne connaissance du développement rural à Madagascar, en particulier en ce qui concerne l'agriculture et expériences avérées dans ce secteur ;
- Bonne connaissance du contexte et une expérience approuvée de travail sur le secteur foncier et sur les contrats agricoles ;
- Bonne connaissance et une expérience approuvée en éducation financière, et en particulier des Groupes d'Epargne Communautaire ;
- Maîtrise des techniques participatives et autres approches de collecte et d'analyse des données quantitatives et qualitatives ;
- Très bonne capacité d'analyser et collecter les données quantitatives et qualitatives ;
- Apte à voyager et à effectuer des travaux sur le terrain dans les zones rurales.

Calendrier :

La durée de l'étude est estimée à **31 jours ouvrables** et est répartie comme suit, à titre indicatif, avec un chronogramme qui sera retenu sur la base de la méthodologie et du plan de travail proposés par le consultant au démarrage de l'évaluation :

Durée	Activités	Responsable
01 jour	▪ Briefing avec le COPIL et l'unité Suivi Evaluation du projet	COPIL.
05 jours	▪ Finalisation et transmission d'un rapport initial : compréhension du mandat, méthodologie à suivre, répartition des tâches entre les membres de l'équipe et chronogramme de l'intervention ; ▪ Présentation de l'équipe des consultants/revue et validation par le COPIL et les partenaires. ▪ Livrable : rapport initial.	Le consultant et son équipe.
10 jours	▪ Conduite de l'évaluation, collecte de données, visite de terrain (09 jours) ; ▪ Présentation des constatations et recommandations avec les partenaires du projet (01 jour). ▪ Livrable : rapport des résultats préliminaires.	Le consultant et son équipe ; COPIL et autres parties prenantes.
10 jours	▪ Collecte des données complémentaires ;	Le consultant et son équipe ;

Durée	Activités	Responsable
	- Elaborer et soumettre le draft 0 du rapport d'évaluation ; - Partager le draft 0 du rapport à toutes les parties prenantes pour commentaires et suggestions. - Livrable : CD-Rom ou USB des données collectées (3 exemplaires).	COPIL et autres parties prenantes.
03 jours	- Produire le draft 1 du rapport prenant en compte les observations ; - Partage du rapport d'évaluation aux partenaires pour revue.	Le consultant et son équipe ; COPIL et autres parties prenantes.
03 jours	- Finaliser le draft 1 du rapport et soumettre le rapport final d'évaluation. - Livrables : rapport final et le draft de PowerPoint	Le consultant et son équipe
01 jour	- Restitution de l'évaluation - Livrables : PowerPoint	Le consultant et son équipe ; COPIL et autres parties prenantes.

Il est important que le Consultant s'organise pour s'assurer de la disponibilité, de la fiabilité et de la crédibilité des données qu'il collecte, notamment pour l'analyse technico-économique requise pour le calcul de l'empreinte économique et sociale du projet.

Soumission :

La proposition des soumissionnaires devra contenir les éléments suivants :

- ❖ Une offre administrative et technique contenant :
 - une lettre de soumission dûment signée ;
 - les informations administratives ;
 - la compréhension du mandat : le copier-coller du TDR sera sanctionné ;
 - la méthodologie détaillée proposée avec le calendrier de réalisation de la prestation ;
 - les CVs des personnes clés et qui devront indiquer clairement les expériences similaires à l'objet de la présente prestation.
- ❖ Une offre financière libellée en Ariary. La décomposition du budget sera faite en précisant le nombre de jours par activité, l'honoraire journalier, les frais de missions et les débours.

L'offre est composée de l'offre administrative et technique d'une part et l'offre financière d'autre part dans une enveloppe scellée et doivent être présentées dans deux enveloppes séparées comportant clairement la mention suivante "Offre administrative et technique" et "Offre financière" avec la référence EVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE : « APPUI A LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE PAR LA SECURISATION ECONOMIQUE ET FONCIERE (ATASEF).

Adresse : Immeuble APPEL, 2ème étage, porte droite, Lot II L 111 ED Route des Hydrocarbures Ankorondrano - Antananarivo 101

I. Annexes

Cadre logique du Projet ATASEF

	Logique d'Intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de Vérification	Hypothèses
Objectif Global	OG: Réduire la pauvreté et la vulnérabilité des ménages ruraux de la ZIA d'Ankazobe	Taux de pauvreté des ménages	Enquête initiale Enquête annuelle	
Objectifs Spécifiques	OS1: Contribuer au développement d'une activité agro-sylvo-pastorale sédentaire dans la ZIA par la promotion de l'agroécologie	Nombre de ménages établis dans une pratique agricole sédentaire et stable	Suivi/évaluation du projet	Les extrêmes climatiques ne compromettent pas la mise en œuvre du projet
	OS2: Renforcer le rôle socioéconomique des ménages de la ZIA	Revenu moyen des ménages provenant de l'activité professionnelle sur la ZIA	Enquête annuelle	Les conditions de sécurité dans le district d'Ankazobe permettront un développement économique stable
	OS3: Sécuriser le capital foncier des ménages de la ZIA	Superficie totale de terrain de la ZIA sécurisé par certificat foncier	Registres fonciers	Les opérations de sécurisation foncière ne seront pas affectées par l'instabilité politique
Résultats	225 ménages agricoles vulnérables sont sélectionnés et établis chacun sur leur parcelle de 3 hectares	Nombre de ménages sélectionnés et de parcelles assignées	Suivi/évaluation du projet	
	225 ménages vulnérables sont formés et accompagnés dans l'adoption de techniques agro écologiques	Nombre de ménages formés en agroécologie	Suivi/évaluation du projet	
	450 ha de terrain sont intégrés à des schémas d'exploitation durable	Superficie valorisée et gérée suivant des techniques agro écologiques	Suivi/évaluation du projet	
	225 ménages vulnérables sont alphabétisés financièrement avec un accent prioritaire porté sur les femmes et jeunes	Nombre de membres de ménage ayant reçu une formation en alphabétisation financière et ayant intégré un GEC désagrégé par sexe et âge	Suivi/évaluation du projet	
	225 ménages vulnérables ont un accès amélioré aux emprunts et à l'épargne	Nombre de ménages impliqués activement dans les GEC ou ayant contracté auprès des institutions de micro-finance	Suivi/évaluation du projet et registres des IMF	La sécurité des GEC sera assurée de manière suffisante et les IMF intégreront les services mobiles dans leur offre
	225 ménages vulnérables ont accès amélioré aux marchés	Nombre de ménages impliqués dans une activité agricole de rente	Suivi/évaluation du projet et registres des	Les partenaires privés maintiennent leur engagement dans l'agriculture contractuelle
	225 ménages ont un certificat foncier	Nombre de certificats fonciers délivrés	Services fonciers	Les services fonciers déconcentrés feront diligence dans le traitement des dossiers
	Un modèle de développement local alliant la gouvernance foncière, l'inclusion micro-financière et économique et l'initiation à la transition agroécologique est développé et reproductible à l'échelle de la région Analamanga, voire au niveau national	Nombre de document de capitalisation	Documentation et publications du projet, PV de réunions, minutes d'ateliers	

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : _____ (le "**Marché**")

A : _____ (le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché¹;
 - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse

¹ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

électronique <http://www.worldbank.org/debarr2>;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

- i. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;
- ii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial³.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

² Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

³ Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques

environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Signature : _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de⁴ _____

En date du : _____ jour de : _____

⁴ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.

Note d'information aux consultants

1 : Données particulières

Clause du texte	
a)	Nom du Client : Organisation de Soutien pour le Développement Rural à Madagascar – OSDR(M)- AKF Mode de sélection : Sélection fondée sur la qualité et le coût
c)	Conférence préalable à l'établissement des propositions : Oui ___ Non <u>X</u>
e)	Le Client envisage la nécessité d'assurer une certaine continuité pour les activités en aval : Oui ___ Non <u>X</u>
f)	Les clauses du Contrat relatives aux manœuvres frauduleuses et à la corruption sont les suivantes : « si de l'avis du Client, le Consultant s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention ou au cours de l'exécution du Contrat. Aux fins de cette clause : est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de sélection ou de l'exécution du Contrat ; et se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer la sélection ou l'exécution du Contrat de manière préjudiciable à l'Emprunteur ; par « manœuvres frauduleuses », on entend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des Consultants (avant ou après la remise des propositions) visant à maintenir artificiellement les prix des propositions à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver le Programme des avantages de cette dernière »
g)	Des éclaircissements peuvent être demandés au plus tard le 23 Octobre 2021 à 11h 30 minutes. Nom(s), adresse(s), et numéro(s) de téléphone du/des responsable(s) du Client : Monsieur Le Chief Executive Officer (CEO) Immeuble APPEL, 2ème étage, porte droite, Lot II L 111 ED Route des Hydrocarbures Ankorondrano - Antananarivo 101 e-mail : passationdemarches.osdrm@gmail.com et recrutement.osdrm@gmail.com avec copie à eric.ramiandrasoa@akdn.org et amiarintsoa@yahoo.fr .
h)	Les propositions doivent être soumises dans la langue : FRANCAISE
i)	En ce qui concerne le nombre de mois de travail, Il est escompté que le volume global d'intervention et la durée de travail seront définis dans la soumission de l'évaluateur. Cependant, le consultant est tenu à respecter le calendrier de rapport stipulé dans le présent terme de référence.
j)	Langue(s) de rédaction des rapports afférents à la mission : le FRANÇAIS
k)	Impôts : Les consultants sont soumis aux obligations fiscales de droit commun malagasy
l)	Les dépenses locales doivent être libellée dans la monnaie nationale : en ARIARY
m)	Les propositions doivent demeurer valides Soixante (60) jours après la date limite de remise de proposition

n)	Les consultants doivent soumettre un (01) original et Trois (03) copies de chaque proposition (Proposition technique et proposition financière) et Une version électronique de la proposition technique.
o)	Le budget alloué pour la prestation de services de l’Evaluation Socio-Economique est de 15 500 € soit 70 525 440,00 Ariary incluant les frais remboursables
	La durée de la mission ne doit pas dépasser 31 jours ouvrables y compris la production des rapports.
p)	Renseignements à ajouter sur l’enveloppe extérieure : <u>Nom(s), adresse(s), et numéro(s) de téléphone du/des responsable(s) du Client :</u> Monsieur Le Chief Executive Officer (CEO) <u>Adresse :</u> Immeuble APPEL, 2ème étage, porte droite, Lot II L 111 ED Route des Hydrocarbures Ankorondrano - Antananarivo 101 Objet : EVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE DU PROJET : « APPUI A LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE PAR LA SECURISATION ECONOMIQUE ET FONCIERE (ATASEF) » A OUVRIR UNIQUEMENT EN PRESENCE DU COMITE D’OUVERTURE DES PROPOSITIONS
q)	Les propositions doivent être soumises à l’adresse ci-dessus au plus tard 28 Juin 2021 à 16h 30 minutes. Le Dépouillement se fera la semaine du 05 Juillet 2021 au bureau de à l’adresse ci-dessus.
r)	Les négociations auront lieu à l’adresse suivante : Immeuble APPEL, 2ème étage, porte droite, Lot II L 111 ED Route des Hydrocarbures Ankorondrano - Antananarivo 101

Section 3. Proposition technique - Tableaux types

- 3A. Lettre de soumission de la Proposition technique
- 3B. Références des consultants
- 3C. Observations et suggestions du Consultant sur les Termes de référence et sur les données, services et installations devant être fournis par le Client
- 3D. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission
- 3E. Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres
- 3F. Modèle de Curriculum vitae (CV) pour le personnel spécialisé proposé
- 3G. Calendrier du personnel spécialisé
- 3H. Calendrier des activités (programme de travail)

3A. LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

[Lieu, date]

À :Monsieur Le Chief Executive Officer
Immeuble APPEL, 2ème étage, porte droite, Lot II L 111 ED Route des Hydrocarbures
Ankorondrano - Antananarivo 101

Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de consultant, pour l'Evaluation Socio-Economique du Projet : « **APPUI A LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE PAR LA SECURISATION ECONOMIQUE ET FONCIERE (ATASEF)** ».

Conformément à votre Demande de propositions en date du [date] et à notre Proposition. Nous vous soumettons par les présentes notre Proposition, qui comprend cette Proposition technique et une Proposition financière sous enveloppe cachetée séparée.

Si les négociations ont lieu pendant la période de validité de la Proposition, c'est-à-dire avant le [date], nous nous engageons à négocier sur la base du personnel proposé ici. Notre Proposition a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du contrat.

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues.

Veillez agréer,Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du Consultant :

Adresse :

3B. REFERENCES DES CONSULTANTS

Services rendus pendant les cinq dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'une Organisation.

Nom de la Mission :		Pays :
Lieu :		Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils) :
Nom du Client:		Nombre d'employés ayant participé à la Mission :
Adresse :		Nombre de mois de travail ; durée de la Mission :
Date de démarrage (mois/année) :	Date d'achèvement (mois/année) :	Valeur approximative des services (en USD courants) :
Nom des consultants associés/partenaires éventuels :		Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les consultants associés :
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe) :		
Descriptif du projet :		
Description des services effectivement rendus par votre personnel :		

Nom du Consultant : _____

**3C. OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU CONSULTANT SUR LES TERMES
DE REFERENCE ET SUR LES DONNEES, SERVICES ET INSTALLATIONS DEVANT ETRE
FOURNIS PAR LE CLIENT**

Sur les Termes de référence :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

Sur les données, services et installations devant être fournis par le Client : **NON UTILISE**

3D. DESCRIPTIF DE LA METHODOLOGIE ET DU PLAN DE TRAVAIL PROPOSES POUR ACCOMPLIR LA MISSION

3E. COMPOSITION DE L'EQUIPE ET RESPONSABILITES DE SES MEMBRES**1. Personnel technique/de gestion**

Nom	Poste	Attributions

2. Personnel d'appui

Nom	Poste	Attributions

3F. MODELE DE CURRICULUM VITAE (CV) DU PERSONNEL SPECIALISE PROPOSE

Poste : _____

Nom du consultant : _____

Nom de l'employé : _____

Profession : _____

Date de naissance : _____

Nombre d'années d'emploi par le Consultant : _____ Nationalité : _____

Affiliation à des Organisations/groupements professionnels : _____

Attributions spécifiques : _____

Principales qualifications :

[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors de missions antérieures, en en précisant la date et le lieu.]

Formation :

[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

Expérience professionnelle :

[En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.]

Langues :

[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent, en ce qui concerne la langue lue/écrite/ parlée.]

Attestation :

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant]

Date : _____
Jour/mois/année

Nom de l'employé : _____

Nom du représentant habilité : _____

Section 4. Proposition financière - Tableaux types

4A. Lettre de soumission de la Proposition financière

4B.État récapitulatif des coûts

4C.Ventilation des coûts par activité

4D.Ventilation de la rémunération par activité

4E.Frais remboursables par activité

4F.Frais divers

4A. Lettre de soumission de la Proposition financière

[Lieu, date]

À :[Nom et adresse du Client]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de consultant, pour

_____).

Vous trouverez ci-joint notre Proposition financière qui s'élève à [montant en lettres et en chiffres] y compris la Taxe sur la Valeur Ajoutée au taux de Vingt (20) pour cent pour un montant de _____

Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du Contrat, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la Proposition, c'est-à-dire jusqu'au [date].

Les commissions et primes éventuellement versées ou devant être versées par nous à des agents en rapport avec la présente proposition et l'exécution du Contrat, s'il nous est attribué, sont indiquées ci-après :

Nom des agents	et adresse	Montant et monnaie	Objet de la commission ou prime
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du Consultant :

Adresse :

4B. ETAT RECAPITALATIF DES COUTS

Coûts	Monnaie(s)	Montant(s)
Sous-total		
Impôts, droits, et autres charges fiscales		
Montant total de la Proposition Financière		

4C. VENTILATION DES COÛTS PAR ACTIVITE

Activité no :-----	Activité no :-----	Description :-----
Composantes des prix	Monnaie(s)	Montant(s)
Rémunération		
Frais remboursables		
Frais divers		
sous-total		

4D. VENTILATION DE LA RENUMERATION PAR ACTIVITE

Activité no : ----- Nom : -----

Noms	Poste	Apport	Rémunération taux de change	Montant
Personnel Permanent				
Personnel Local				
Consultants extérieurs				
Total général				

4E. FRAIS REMBOURSABLES PAR ACTIVITE

Activité no :----- Nom:-----

(A titre indicatif)

No	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant Total
1.	Voyages aériens en classe économique				
2.	Autres				
	Total général				

4F. FRAIS DIVERS

(A titre indicatif)

Nota : Le reclassement final entre frais divers et frais remboursables sera déterminé lors de la négociation

Activité no : ----- Nom : -----

No	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant Total
1.	Frais de communications entre ----- et-- ----- (téléphone, internet...)	nombre			
2.	Frais de voyage divers	par voyage			
3.	Indemnité de subsistance	par jour			
4.	Frais de transport locaux	forfait			
5.	Loyers de bureaux/ logement/ services de bureau	loyer par mois			
	Total général				

Annexe : Modèle de Contrat**DOSSIER N°XXXXXXXXXX****MODELE DE CONTRAT DE CONSULTANCE****ENTRE**

La XXXXXXXXXXXX, , dont le siège est établi au XXXXX, XXXX représenté par Monsieur XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, d'une part appelée « Le Cabinet » ;

ET :

L'OSDR(M), dont le siège est établi à l'Immeuble APPEL, 2ème étage, porte droite, Lot II L 111 ED Route des Hydrocarbures Ankorondrano - Antananarivo 101au 80, rue Joël Rakotomalala Faravohitra Antananarivo, représentée par Monsieur Marc de LAMOTTE, Le Chief Executive Officer (CEO) , d'autre part appelée « l'Organisation » ;

PREAMBULE

A la suite de l'appel d'offres n°XXXXX lancée par l'OSDR(M)/AKF, le cabinet XXX a été retenu. Le présent contrat a pour but de formaliser les rapports entre les deux parties ainsi que leurs droits et obligations, d'où :

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :**Article 1^{er} Domaine d'Intervention**

L'OSDR(M)/AKF confie au Cabinet, qui accepte, les tâches ci-après :
XXXX

Les détails des interventions sont contenus dans les termes de référence en annexe, qui font partie intégrante de ce contrat.

Article 2- Honoraires

En contrepartie de ses prestations, l'Organisation payera au Cabinet, un montant total de XXXAriary () Toutes Taxes Comprises. Les modalités de paiement des honoraires seront libérées par tranche moyennant dépôt d'une facture et de manière ci-après :

- 1^{ère} tranche : au démarrage des activités: 70%
- 2^è tranche : à la réception du rapport final et après validation par l'Organisation: 30%

Les paiements interviendront au plus tard dans les 15 jours de la réception de la facture. Ils seront effectués exclusivement par virement bancaire au XXXXX.

Article 3– Durée du Contrat

La durée du contrat prend cours à la signature par les deux parties jusqu'à la validation du rapport final. Le contrat peut être reconduit ultérieurement si l'Organisation juge une satisfaction sur les travaux effectués du Consultant.

Toute modification au présent contrat doit être constatée par un avenant écrit signé des deux parties.

Article 4- Code déontologique

Le Cabinet sera responsable des conséquences des erreurs ou omissions de sa part. Cette responsabilité inclut les coûts supplémentaires en résultant. En exécution de ses obligations contractuelles au titre du présent contrat, le Cabinet déploiera ses connaissances, attention et diligence

idoines. Elle s'acquittera de ses services conformément aux normes professionnelles et au code déontologique en vigueur.

Article 5– Statut du Contractant Indépendant

Le Cabinet est un consultant. Il n'existe pas de lien de préposition entre l'Organisation ni entre le personnel de l'Organisation.

Le Cabinet n'a pas le droit de céder ou de transférer les droits ou les obligations du présent contrat - à aucune partie - sans l'accord écrit préalable de l'Organisation.

Article 6- Confidentialité

Tous les documents, rapports, devis, données techniques et informations essentiels sont traités confidentiellement et ne sont rendus accessibles à aucun tiers sans l'approbation écrite de l'autre partie. Seuls les documents, rapports et les informations d'ordre général et non techniques seront mis à la disposition du prestataire.

Article 7 – Droit de Propriété

L'Organisation se réserve le droit exclusif de propriété sur tous les biens, produits ou matériels, corporels ou incorporels, conçus ou produits dans le cadre du présent contrat. Les décisions relatives à la distribution de tels biens, produits ou matériels à d'autres organisations devront être prises par l'Organisation, à sa seule et unique discrétion. Le consultant est responsable des outils indispensables à l'exécution des travaux sus évoqués.

L'Organisation reste propriétaire des matériels et outillages de travail remis au Cabinet.

Article 8- Responsabilité

Le Cabinet ne peut pas engager OSDR(M)/AKF ou toute autre personne qui pourrait prétendre à un droit en raison de ses relations avec l'Organisation, pour toute mesure prise ou toute omission survenue au cours de l'exécution des tâches qui lui sont confiées dans le cadre de ce contrat. De même, l'Organisation ne tiendra pas le Cabinet pour responsable de tous engagements, coûts, revendications, jugements, honoraires d'avocats et dépenses qui découleraient de l'exécution des travaux qui lui ont été confiés dans le cadre du présent accord sauf pour les problèmes dus à une négligence, une volonté manifeste ou une faute intentionnelle du Cabinet.

Article 9– Résiliation et Préavis

Le présent contrat prend fin de plein droit au terme convenu sans préavis ni indemnité. Mais, pour un motif valable, chacune de parties peut y mettre fin avant le terme convenu à condition d'en justifier le motif et de régler les comptes avant la date prévue de la résiliation et moyennant un préavis dont le délai sera fixé d'un commun accord. Si l'initiative de la résiliation émane du Cabinet, elle devra fournir l'état d'avancement des causes ou affaires en cours, restituer tout ce qui lui a été remis pour l'accomplissement de ses activités et, en cas de perception d'avance sur honoraires, elle devra rembourser les honoraires perçus.

En cas de force majeure - événements imprévisibles hors du contrôle des deux parties et empêchant l'une d'accomplir ses obligations contractées en vertu du présent contrat, les obligations contractuelles seront suspendues pendant la durée de l'incapacité d'agir causée par une telle situation, à condition que le cas de force majeure ait été signalé à l'autre partie dans les deux semaines après son avènement, et dans la mesure où lesdites obligations sont concernées. Dans ce cas, le prestataire a droit à une prorogation du contrat adaptée au retard causé par la force majeure.

Article 10 - Litiges

En remplissant toutes ses obligations en vertu de ce contrat, le Cabinet garantit qu'il respecte en

totalité toutes les lois applicables (y compris, sans s'y limiter, les statuts, décrets, ordonnances, ordonnances administratives, règlements et autres directives, politiques et consignes constituant une obligation juridique), et il assume l'entière responsabilité des coûts, risques et délais occasionnés par leur non-respect.

Le présent contrat est soumis au droit Malagasy. Tout litige qui surviendrait de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat sera réglé à l'amiable.

En cas d'échec de la procédure de règlement à l'amiable, les parties s'en référeront à un arbitre qui sera désigné d'un commun accord. A défaut d'un tel accord, l'arbitre sera désigné par décision de justice. La sentence arbitrale est obligatoire et exécutoire. L'exécution peut être poursuivie même par la justice.

Au cas où une poursuite judiciaire était enclenchée par l'une ou l'autre des parties en vue de régler un litige soumis à l'arbitrage ci-dessous, ou de remettre en cause la sentence arbitrale prononcée, le défendeur, au cas où il gagnait le procès, sera remboursé pour la totalité des frais de poursuite et percevra une somme raisonnable par rapport aux honoraires des avocats.

Article 11– Tentative de Fraude

Les parties s'interdisent de recourir à tout acte de corruption à l'obtention du présent marché. En cas de soupçon avéré et ou de preuve sur la remise d'un avantage indu (argent ou tout autre objet de valeur) à un membre du personnel de l'Organisation par le Cabinet en vue de l'obtention du marché faisant l'objet de ce contrat ou de tout autre marché ultérieur, l'Organisation a la faculté de rompre le contrat dès la survenance des faits ou à partir du moment où l'Organisation a la certitude des griefs reprochés à l'agent.

Aucun agent de l'Organisation ne doit prétendre à l'obtention d'une commission de quelque forme que ce soit dans le cadre du présent contrat;

Dans l'éventualité où le Cabinet (agissant par ses préposés) a subi de quelque manière que ce soit, de la part d'un employé de l'Organisation, des pressions de nature corruptive, le Cabinet ou le préposé de cette dernière est tenu de dénoncer la tentative de corruption directement auprès du directeur pays;

En cas de non - dénonciation d'une tentative de corruption de la part d'un employé, l'Organisation se réserve le droit d'annuler purement et simplement le contrat sans encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du Prestataire;

Dans l'éventualité où il est établi que le Cabinet a exercé des pressions de nature corruptive sur un ou plusieurs membres de la commission d'appel d'offres ou sur les employés de l'Organisation en vue d'obtenir le marché, le contrat sera purement et simplement annulé par l'Organisation sans préjudice.

Article 12 - Avis

Tout avis, demande et autre communication devant, selon les modalités du présent contrat, être remis ou présentés par les parties, seront effectués par écrit, remis moyennant accusé de réception adressés aux parties respectivement comme suit à :

Le Cabinet :

L'Organisation :

Sur récépissé dudit avis, demande ou autre communication remis par envoi postal recommandé, confirmation de télécopie en retour ou courrier à l'adresse ci-dessus, l'avis sera considéré ayant été reçu de façon probante le dixième jour suivant la date d'envoi.

Article 13 - Amendements

Le présent contrat ne pourra faire l'objet d'un quelconque amendement sans la présentation d'un acte signé par les représentants autorisés des deux parties.

Article 14

Au cas où l'une des clauses du contrat serait considérée par le tribunal de la juridiction compétente comme invalide, nulle ou inapplicable, les autres clauses resteront néanmoins en vigueur et ne pourront d'aucune manière être compromises ou invalidées.

Article 15 – Respects des lois

Le contrat sera dans tous ses aspects régi et interprété selon les lois en vigueur à la République de Madagascar.

Article 16 - Contenu

Le présent contrat se compose du présent contrat et des termes de références. Il est dûment signé et approuvé par les parties concernées à Antananarivo le .../... /2021,

En deux originaux dont chacune des parties reçoit

Pour l'Organisation : _____ Nom : XXXXX Qualité : Le Chef Executive Officer (CEO)	Pour le Cabinet: _____ Nom : XXXXXXXXXXXX Qualité : Directeur XXXXXXXX
---	--